

**Arrêté du 12 novembre 2013 portant modification de l'arrêté du 20 décembre 2012
portant nomination de fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avance et de recettes
auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Haut-Rhin
NOR : JUSF1327239A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 modifiant l'arrête du 10 décembre 2003 susvisé ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2011 fixant le ressort territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace;

ARRÊTE

Article 1

Dans l'article 1er de l'arrêté du 20 décembre 2012 susvisé, les mots : «direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Haut-Rhin» sont remplacés par les mots : « direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Haut-Rhin pour la région Alsace».

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 12 novembre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
La chef de bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU